

# La nouvelle Assemblée nationale

---

Cet article a été publié sur le site : [CNEPT Wiki Territorial](#) le 3 juillet 2012.

Un mois après les présidentielles qui ont vu la victoire de François Hollande, l'Assemblée nationale a été renouvelée.

Ces élections législatives des 10 et 17 juin 2012 ont confirmé le scénario désormais habituel selon lequel le nouveau Président élu bénéficie d'une majorité parlementaire conforme. En d'autres termes, le Président de la République dispose des moyens parlementaires qui lui permettront de mettre en œuvre le programme sur lequel il s'est engagé lors de son élection.

La nouvelle assemblée élue s'est réunie le 26 juin pour mettre en place sa nouvelle organisation.

## 1. L'élection de l'Assemblée

L'Assemblée nationale a été élue selon des règles qu'il faut rappeler avant d'examiner les résultats.

### 1.1. Les règles régissant l'élection

Ces règles concernent principalement le scrutin, mais aussi le calendrier.

#### 1.1.1. Le scrutin

Il est fixé par les lois du 11 juillet et 24 novembre 1986 qui ont été incorporées au code électoral. Elles précisent que les députés sont élus au scrutin uninominal, majoritaire à deux tours.

Est élu au premier tour le candidat qui obtient la majorité absolue. Encore faut-il qu'il ait rassemblé un nombre de voix au moins égal au  $\frac{1}{4}$  des électeurs inscrits.

Si ce n'est pas le cas, un deuxième tour a lieu le dimanche suivant où la majorité relative est requise, pour être élu. En cas d'égalité, le plus âgé l'emporte.

Pour se présenter au deuxième tour il faut avoir été candidat au premier et avoir rassemblé un nombre de voix supérieur à 12,5% des inscrits.

Une seule fois, lors des élections de 1986, la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne dans le cadre du département, a été appliquée. Il est question d'introduire dans un avenir proche - c'est une promesse électorale de François Hollande - une dose de proportionnelle dans le scrutin. Une centaine de députés seraient ainsi élus, le reste continuant de l'être selon l'ancien mode de scrutin.

Traditionnellement, la circonscription électorale était l'arrondissement. Mais, en 1986 pour tenir compte des écarts démographiques qui s'étaient creusés au fil des ans, un découpage électoral a été entrepris sur une base démographique comme l'exigeait le Conseil constitutionnel (CC, 8 août 1985, Évolution de la Nouvelle Calédonie). Avec le temps le problème est réapparu. Il a fallu procéder une nouvelle fois à un découpage, celui de 2009.

La loi constitutionnelle du 21 juillet 2008 a introduit trois modifications majeures dans le découpage des circonscriptions législatives :

- la Constitution fixe désormais un nombre maximum de députés, celui-ci ne doit pas être supérieur à 577,

- les français de l'étranger, jusqu'alors représentés seulement au Sénat, sont représentés également à l'Assemblée nationale,

- une commission indépendante doit se prononcer, par un avis rendu public, sur les projets de loi visant à délimiter les circonscriptions législatives ou à modifier la répartition des sièges de députés ou de sénateurs.

La loi du 13 janvier 2009 a mis en place la commission indépendante, elle a également habilité le Gouvernement à procéder au découpage électoral par ordonnance. C'est ainsi que l'ordonnance du 29 juillet 2009 a :

- supprimé 33 circonscriptions,
- créé 33 nouvelles circonscriptions, dont 22 dans 15 départements métropolitains et 3 collectivités d'outre-mer et 11 pour les français de l'étranger
- modifié les contours de nombreuses circonscriptions.

La loi du 23 février 2010 est venue ratifier l'ordonnance.

# La nouvelle Assemblée nationale

## 1.1.2. Le calendrier

Le mandat des députés, dure cinq ans, il prend fin « *le troisième mardi de juin de la cinquième année qui suit son élection* ». En conséquence, les élections législatives se déroulent dans les soixante jours qui précèdent cette date. Ce nouveau terme du mandat des députés remonte à 2000, lorsque le quinquennat présidentiel a été instauré.

Cette réforme fut surtout mise en place pour éviter la cohabitation. Mais pour atteindre ce but, il fallait aussi procéder à l'inversion du calendrier électoral. Le mandat présidentiel s'achève cinq ans après la prise de fonction du Président. Depuis le décès de Georges Pompidou, le 2 avril 1974, l'élection présidentielle se déroule en mai. Quant au mandat des députés, il se terminait en mars tous les cinq ans. Or, en 2000, par le plus grand des hasards, les deux élections, présidentielles et législatives, devaient avoir lieu à quelques mois d'intervalle. Ainsi, les deux mandats étaient couplés. Mais, les élections législatives devaient être organisées en mars et les présidentielles en mai. La logique de la V<sup>e</sup> privilégiant le Président, l'ordre des élections devait être inversé. Et c'est ce qui s'est passé. Le mandat des députés a été rallongé de quelques mois, faisant passer le renouvellement de l'Assemblée nationale après l'élection présidentielle.

Avec l'inversion du calendrier électoral, l'élection présidentielle devient celle qui incontestablement attribue le pouvoir et qui l'attribue évidemment au Président, ce qui a pour effet de diminuer l'importance des élections législatives puisque celles-ci ne servent qu'à donner au Président les moyens parlementaires de son action. Cette décision a entraîné une forte désaffection des électeurs pour l'élection de leurs représentants à l'Assemblée. On a pu ainsi enregistrer les taux d'abstention les plus élevés sous la Cinquième République lors de telles élections. L'abstention a atteint 44,59% au second tour des législatives. C'est presque deux points de plus qu'au premier tour (42,78%).

	1958	1962	1967	1968	1973	1978	1981	1986	1993	1997	2002	2007	2012
1 <sup>er</sup> tour %	22.8	31.3	18.9	20	18.7	16.8	29.1	21.5	30.8	32	35.58	39.6	42.78
2 <sup>e</sup> tour %	25.2	27.9	20.3	22.2	18.2	15.1	24.9	-	32.4	28.9	39.68	40.0	44.59

Les taux les plus élevés d'abstention ont été enregistrés dans les départements de Guadeloupe et de Martinique (61% chacun) en Outre-mer. En métropole, le record est détenu par la Seine-Saint-Denis (57,28%) où il est vrai, un seul candidat restait en lice dans cinq circonscriptions. La participation a été la plus importante en Lozère (69,4 %) et dans le Cantal (67,49 %).

Dans ces conditions, certains préconisent l'organisation des législatives le même jour que les présidentielles. L'idée divise les spécialistes de la Constitution. Certains, comme Pascal Jan sont pour, mais bon nombre d'entre eux sont pour le statut quo. Pour Bertrand Mathieu cela « *entraînerait une confusion totale et un vote à l'aveugle* ».

## 1.2. Les résultats de l'élection

Ce sont les résultats politiques qu'il faut examiner en premier lieu. Pour autant, les résultats examinés d'un point de vue sociologique ne sont pas sans intérêt.

### 1.2.1. Les résultats politiques

Les élections législatives, ont donné une large majorité à la gauche à l'Assemblée nationale (343 sièges, contre 229 pour la droite parlementaire). Le Parti socialiste (associé aux députés dissidents « divers gauche ») a obtenu la majorité absolue à lui tout seul, avec un peu plus de 300 députés. Les 26 ministres candidats (dont le premier d'entre eux, Jean-Marc Ayrault) ont tous été élus ou réélus et garderont leur poste dans le gouvernement.

Grâce à leur accord passé en novembre avec le PS, les écologistes sont passés de 4 à 18 députés et pourront, pour la première fois, former un groupe parlementaire à l'Assemblée nationale. A l'inverse, le Front de gauche (et notamment sa composante communiste), qui comptait

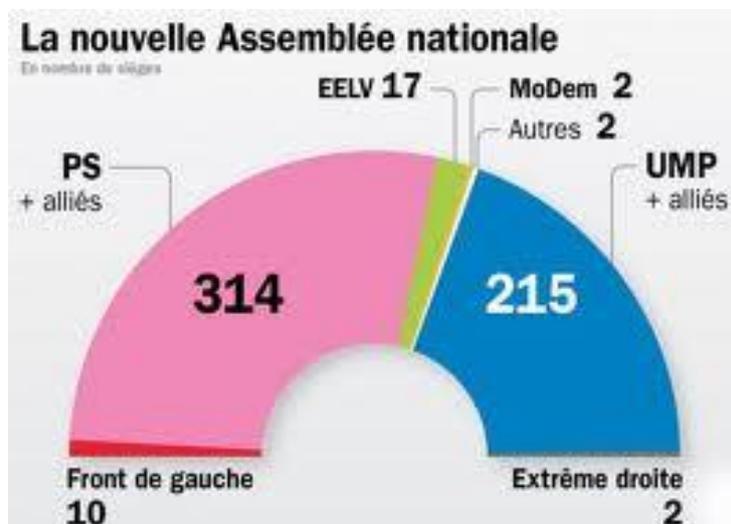
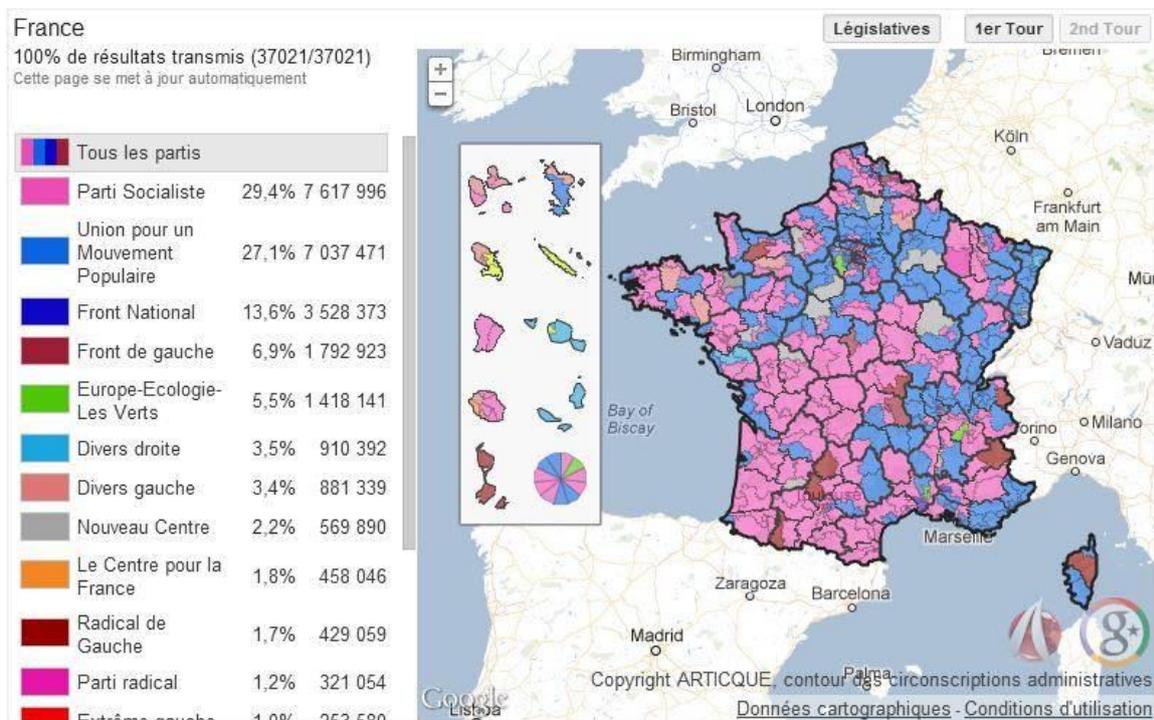
# La nouvelle Assemblée nationale

19 députés, dans l'Assemblée sortante n'a plus que 10 élus. Ce relatif échec a été souligné par l'élimination de Jean-Luc Mélenchon dans le Pas-de-Calais, qui n'était pas parvenu à franchir la barre des 12,5% des inscrits, face à Marine Le Pen et au socialiste Philippe Kemel.

Avec 229 sièges contre 345 lors de la précédente législature, la droite subit une large défaite. Plusieurs cadres de l'UMP ont été battus, comme Nadine Morano et Valérie Rosso-Debord Claude Guéant et Michèle Alliot-Marie.

Les centristes du MODEM, ont perdu le plus emblématique de leurs trois députés : François Bayrou, devancé par la socialiste Nathalie Chabanne. Le MODEM ne compte plus que deux députés.

Le Front National malgré la défaite de justesse de Marine Le Pen a connu le succès avec l'élection de Gilbert Collard et de Marion Maréchal-Le Pen, petite-fille de Jean-Marie Le Pen et nièce de Marine Le Pen. L'extrême droite compte un troisième député (non FN) en la personne du maire d'Orange, Jacques Bompard.



# La nouvelle Assemblée nationale

## 1.2.2. Les résultats sociologiques

### \* Un renouvellement modéré

L'Assemblée nationale issue du scrutin du 17 juin comprend 234 nouveaux membres (soit 40% du total). La majorité de ceux-ci sont des socialistes (140).

Seize députés, font leur retour à l'Assemblée après avoir été battus en 2002 pour sept d'entre eux et en 2007 pour neuf d'entre eux.

### \* Un léger rajeunissement

L'âge moyen des députés est de 54 ans contre 55 en 2007. Pour les nouveaux élus, la moyenne d'âge s'approche de 49 ans

Tranche d'âge	Nombre 2007	% 2007	Nombre 2012	% 2012
moins de 30 ans	2	0,3 %	2	0,34%
de 30 à 39 ans	21	3,6 %	53	9,18%
de 40 à 49 ans	135	23,3 %	134	23,22%
de 50 à 59 ans	239	41,4 %	188	32,58%
de 60 à 69 ans	168	29,11%	184	31,88%
plus de 70 ans	12	2,0 %	16	2,77%

### \* Une parité en progrès

La nouvelle assemblée compte 155 femmes contre 422 hommes, soit 26,9 %, contre 18,7 % en 2007. Parmi ces femmes, une très grande partie appartient à des groupes de gauche. Seule une trentaine de femmes se répartissent sur les bancs de droite.

### \* Une répartition socioprofessionnelle relativement stable

	Agriculteurs	Cadres	Chefs d'entreprise	Divers	Employés	Enseignants	Fonctionnaires	Journalistes	Ouvriers	Professions libérales
2007	21	116	53	69	28	76	80	8	3	118
2012	15	114	30	118	19	58	114	7	-	92

[Administrateurs de sociétés \(5\)](#)

[Agents d'affaires \(1\)](#)

[Agents d'assurance \(2\)](#)

[Agents généraux d'assurances \(1\)](#)

[Agents techniques et techniciens \(5\)](#)

[Agriculteurs-propriétaires exploitants \(14\)](#)

[Experts comptables \(3\)](#)

[Fonctionnaires de catégorie A \(53\)](#)

[Fonctionnaires de catégorie B \(9\)](#)

[Fonctionnaires des grands corps de l'Etat \(38\)](#)

[Hommes de lettres et artistes \(1\)](#)

[Industriels, chefs d'entreprises industrielles \(17\)](#)

# La nouvelle Assemblée nationale

<a href="#">Architectes (1)</a>	<a href="#">Ingénieurs (13)</a>
<a href="#">Artisans (1)</a>	<a href="#">Journalistes (7)</a>
<a href="#">Assistants sociales (1)</a>	<a href="#">Magistrats (4)</a>
<a href="#">Autres cadres (secteur privé) (34)</a>	<a href="#">Médecins (22)</a>
<a href="#">Autres professions (27)</a>	<a href="#">Notaires (2)</a>
<a href="#">Autres professions libérales (15)</a>	<a href="#">Pensionnés et retraités civils (50)</a>
<a href="#">Avocats (38)</a>	<a href="#">Permanents politiques (15)</a>
<a href="#">Cadres autres entreprises publiques (8)</a>	<a href="#">Pharmaciens (3)</a>
<a href="#">Cadres supérieurs (secteur privé) (55)</a>	<a href="#">Professeurs de faculté (16)</a>
<a href="#">Cadres supérieurs autres entreprises publiques (4)</a>	<a href="#">Professions rattachées à l'enseignement (9)</a>
<a href="#">Chirurgiens (3)</a>	<a href="#">Représentants de commerce (1)</a>
<a href="#">Commerçants (5)</a>	<a href="#">Sages-femmes (2)</a>
<a href="#">Dentistes (3)</a>	<a href="#">Salariés agricoles (1)</a>
<a href="#">Employés (secteur privé) (3)</a>	<a href="#">Salariés du secteur médical (6)</a>
<a href="#">Enseignants : secondaire et technique (32)</a>	<a href="#">Sans profession déclarée (24)</a>
<a href="#">Enseignants du premier degré - directeurs d'écoles (10)</a>	<a href="#">Vétérinaires (2)</a>
<a href="#">Etudiants (1)</a>	

\* Un cumul de mandats important

75 % des députés exercent plus d'un mandat en comptant le leur. Sur les 577 députés de l'Assemblée, on compte 438 parlementaires qui ont plus d'un mandat. Seuls 139 n'en ont qu'un, alors que 33 (dont 9 UMP et 14 socialistes) ont quatre mandats en comptant celui de député, soit le maximum prévu par la loi. En moyenne, chaque député possède deux mandats.

Ce sont les députés-maires qui sont les plus nombreux : 250 contre 252 en 2007, soit presque la moitié d'entre eux. Toutefois, 49 sont maires d'une commune de moins de 3 500 habitants, ce qui n'est pas comptabilisé dans les nombres de cumuls autorisés par la loi.

On compte également 155 députés-conseillers généraux, 83 exerçant un mandat régional, et 91 qui président une intercommunalité.

Le cumul se répartit presque équitablement entre les deux grands partis puisque 83 % des députés UMP cumulent, et 76 % de ceux du PS sont dans le même cas. Mais c'est quand même l'opposition de droite qui l'emporte. Sur 193 députés UMP, seuls 33 n'ont qu'un seul mandat, soit 17 %. Au PS, 70 des 282 députés sont dans ce cas, soit 24 %. Pour le PS, cette situation est d'autant plus étonnante que le parti a décidé la fin du cumul des mandats. Les parlementaires socialistes se sont en principe engagés par écrit à abandonner leurs mandats exécutifs locaux avant le 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Députés exerçant un mandat de :	2007		2012	
Maires	252	43.38%	250	43.32%
Présidents d'Intercommunalités			91	15.77%
Présidents de Conseils généraux	22	3.81%	12	2%
Conseillers généraux	157	27.20%	155	26.86%
Présidents de Conseils régionaux	8	1.38	5*	0.86%
Conseillers régionaux	95	16.46%	83	14.38%

\* en comptant le Président de l'assemblée de Corse

Députés exerçant :				
1 mandat	2 mandats	3 mandats	4 mandats	+ d'1 mandat
139	252	153	33	438

# La nouvelle Assemblée nationale

## 2. L'organisation de l'Assemblée

L'Assemblée nationale comprend traditionnellement des organes de direction et des organes de travail qu'il faut mettre en place au début de chaque législature.

### 2.1. Les organes de direction

Il s'agit essentiellement de la Présidence et du Bureau.

#### 2.1.1. Le Président de l'Assemblée nationale

Le Président de l'Assemblée nationale est élu par ses pairs lors de la première séance, après le renouvellement de l'Assemblée. L'élection se déroule au scrutin secret à la tribune, au scrutin majoritaire à trois tours. Le Président de l'Assemblée nationale est donc élu pour cinq ans.

Le 26 juin, lors de la séance d'ouverture, sans surprise, le socialiste Claude Bartolone a été élu grâce à la majorité absolue du Parti socialiste.

Les candidatures à la candidature s'étaient multipliées au fil des jours. Après la défection de Ségolène Royal pour cause d'échec aux législatives ainsi que de Jack Lang pour la même raison, Daniel Vaillant, l'ancien ministre de l'intérieur de Lionel Jospin, était le dernier à avoir annoncé la sienne.

Il a donc affronté pour le « Perchoir » trois de ses camarades au sein du groupe socialiste : Elisabeth Guigou, Jean Glavany et Claude Bartolone. La ministre de la fonction publique, Marylise Lebranchu qui n'a pas cédé aux pressions du Parti Socialiste, n'a pas fait acte de candidature et conserve donc son poste.

Le groupe socialiste a tranché. C'est Claude Bartolone qui l'a remporté haut la main, recueillant les suffrages d'élus issus de sensibilités aussi diverses que ceux de la gauche du parti ou des fidèles de Pierre Moscovici et de Vincent Peillon qui avaient soutenu François Hollande à la primaire socialiste. Lui y a vu un signe de « rassemblement », d'autres y ont reconnu le fruit de son habileté manœuvrière cumulée à sa longue expérience de parlementaire.

Avec 127 voix sur 258 votants, soit trois voix de moins que la majorité absolue, contre 59 à Jean Glavany, 50 à Elisabeth Guigou et 22 à Daniel Vaillant il est devenu le candidat du groupe socialiste.

Dans ces conditions son élection devenait une simple formalité.

Dès le premier tour il obtenait 298 voix, son concurrent Bernard Accoyer, le Président sortant, 185 voix. Par ailleurs, 55 députés ont voté blanc ou nul. Parmi lesquels les écologistes qui voulaient ainsi marquer leur mauvaise humeur face aux socialistes qui leur avaient refusé la présidence de la commission du développement durable.

Claude Bartolone devenait ainsi le douzième homme occupant le quatrième poste de la Cinquième République.

LES 12 PRESIDENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE			
Législature	Dates	Nom du Président	Parti
1 <sup>ère</sup>	1959-1962	Jacques CHABAN-DELMAS	UNR
2 <sup>ème</sup>	1962-1967	Jacques CHABAN-DELMAS	UNR
3 <sup>ème</sup>	1967-1968	Jacques CHABAN-DELMAS	UNR
4 <sup>ème</sup>	1968-1972	Jacques CHABAN-DELMAS	UNR
4 <sup>ème</sup>	1972-1973	Achille PERETTI	UNR
5 <sup>ème</sup>	1973-1978	Edgar FAURE	ap. UNR
6 <sup>ème</sup>	1978-1981	Jacques CHABAN-DELMAS	UNR

# La nouvelle Assemblée nationale

---

7 <sup>ème</sup>	1981-1986	Louis MERMAZ	PS
8 <sup>ème</sup>	1986-1988	Jacques CHABAN-DELMAS	RPR
9 <sup>ème</sup>	1988-1992	Laurent FABIUS	PS
9 <sup>ème</sup>	1992-1993	Henri EMMANUELLI	PS
10 <sup>ème</sup>	1993-1997	Philippe SEGUIN	RPR
11 <sup>ème</sup>	1997-2000	Laurent FABIUS	PS
11 <sup>ème</sup>	2000-2002	Raymond FORNI	PS
12 <sup>ème</sup>	2002- 2007	Jean-Louis DEBRE	UMP
12 <sup>ème</sup>	3/2002- 6/2007	Patrick OLLIER	UMP
13 <sup>ème</sup>	2007-2012	Bernard ACCOYER	UMP
14 <sup>ème</sup>	2012- 2017	Claude BARTOLONE	PS

## 2.1.2. Le bureau

En tant qu'organe, le bureau exerce une mission tant en ce qui concerne le travail parlementaire qu'en ce qui concerne les services.

Chaque catégorie de membre joue un rôle particulier. Les vice-présidents remplacent le Président dans ses fonctions, les questeurs exercent des pouvoirs en matière financière, comptable et administrative. Les secrétaires constatent les votes et le résultat des scrutins. Le bureau se renouvelle tous les ans.

Sa composition tient compte de la composition politique de l'Assemblée.

Sur les 6 vice-présidents, 3 sont socialistes : Laurence Dumont (Calvados), Sandrine Mazetier (Paris) et Christophe Sirugue, (Saône-et-Loire) qui sera remplacé à mi-législature par David Habib (Pyrénées-Atlantiques). 2 sont UMP : Catherine Vautrin (Marne) et Marc Le Fur (Côtes-d'Armor). Enfin le dernier est écologiste : Denis Baupin (Paris).

Jean Louis Borloo avait souhaité que chaque groupe politique dispose d'un vice-président, on voit que ce n'est pas le cas.

Sur les trois questeurs, 2 sont socialistes : Marie-Françoise Clergeau (Loire-Atlantique), Bernard Roman (Nord), le dernier est UMP : Philippe Briand (Indre-et-Loire)

Le bureau compte, en outre, douze secrétaires :

- 5 UMP

- Dino Cinieri (Loire),
- Arlette Grosskost (Haut-Rhin)
- Pierre Lequiller (Yvelines)
- Bernard Perrut (Rhône) ;
- Bérangère Poletti (Ardennes)

- 2 PS

- Pascale Got (Charente-Maritime),
- Jean-Luc Laurent (Val-de-Marne, apparenté PS)

- 2 « Groupe radical, républicain, démocrate et progressiste »

- Gérard Charasse (Allier) ;
- Paul Giacobbi (Haute-Corse)

- 2 « Groupe gauche démocrate et républicaine »

- Gabriel Serville (Guyane) ;
- Marc Dolez (Nord)

- 1 « Groupe des démocrates indépendants »

# La nouvelle Assemblée nationale

---

-Rudy Salles (Alpes-Maritimes)

Elisabeth Guigou souhaitait une « stricte parité » hommes-femmes pour le bureau de l'Assemblée nationale, un vœu qui n'a pas été totalement réalisé comme le montre ce tableau. Les femmes en effet, ne forment qu'un tiers du bureau, mais la moitié des vice-présidents.

Catégories	Vice-présidents	Questeurs	Secrétaires	Total
Femmes	3	1	3	7
Ensemble	6	3	12	21

## 2.2. Les organes de travail

Ce sont les groupes politiques et les commissions.

### 2.2.1. Les groupes politiques

Les groupes politiques ou parlementaires ont reçu une consécration constitutionnelle par la loi du 23 juillet 2008 qui crée un article 51-1 de la Constitution prévoyant que le règlement de chaque assemblée détermine les droits des groupes constitués au sein de chacune d'elles.

Pour constituer un groupe, il faut remplir deux conditions :

- réunir un nombre minimum de députés, passé de vingt à quinze à l'Assemblée nationale depuis la réforme du Règlement du 27 mai 2009.

- remettre à la Présidence une déclaration politique signée des membres qui adhèrent à ce groupe et présentée par le Président qu'ils se sont choisis.

Un même parlementaire ne peut faire partie que d'un seul groupe. Il est également possible de faire partie d'un groupe, non pas à titre de membre, mais à titre d'« apparenté » à ce groupe, avec l'agrément du Bureau de ce dernier. Les apparentés n'entrent pas en compte dans le nombre minimum requis pour constituer un groupe, mais ils sont inclus dans l'effectif du groupe pour tous les autres aspects de la vie parlementaire.

Il n'est pas obligatoire d'adhérer ou de s'apparenter à un groupe : les parlementaires se trouvant dans ce cas figurent sur la liste des députés n'appartenant à aucun groupe, communément appelés « non inscrits ».

Les groupes parlementaires désignent les membres des commissions à la représentation proportionnelle. La constitution d'un groupe parlementaire permet de participer à la vie de l'assemblée : répartition des temps de parole plus importante lors des campagnes électorales sur les chaînes publiques de radio et de télévision, demande de suspension de séance, présence à la conférence des Présidents.

Le nombre de groupe a augmenté par rapport à la dernière législature où l'on en comptait quatre. Désormais ils sont six.

On retrouve bien sur le groupe socialiste (Socialiste, républicain et citoyen, SRC) qui est le plus nombreux avec 279 membres et qui dispose juste de la majorité absolue à l'Assemblée.

Le député de Seine-Saint-Denis, Bruno Le Roux, seul candidat à la présidence du groupe, a été désigné à ce poste « *par acclamation* » par ses pairs. Il succède ainsi à Jean-Marc Ayrault qui l'a présidé pendant quinze ans.

En deuxième position on retrouve le groupe UMP avec 185 membres qui a les mêmes effectifs (à une unité près) que le PS dans la législature précédente.

C'est l'ancien Président de ce groupe, Christian Jacob, qui a été élu par ses pairs, battant Xavier Bertrand et Hervé Gaymard. L'ancien ministre radical, Jean Leonetti avait envisagé de concourir avant de renoncer.

Les centristes ont pu former à nouveau un groupe, l'Union des démocrates et indépendants (UDI) qui comprend 29 membres. Mais dans cette assemblée, le Nouveau centre (NC) s'est adjoint d'autres centristes et en particulier des radicaux valoisien. Outre 12 NC, le groupe compte 5 NC-

# La nouvelle Assemblée nationale

URCID, c'est-à-dire des centristes qui ont quitté le NC de Hervé Morin pour former l'éphémère Union des radicaux, centristes, indépendant et démocrates. Le nouveau groupe comprend également 5 radicaux dont Jean-Louis Borloo qui a été élu Président, 2 AC (Alliance centriste), 2 UMP, 1 CNIP et enfin 5 députés appartenant à des mouvements calédoniens (CE) et tahitiens (Tahoeraa)

Le Front de gauche a pu former un groupe en s'adjoignant des indépendantistes martiniquais et guyanais. Les communistes ne sont plus que 7, quant au Parti de Gauche de Jean-Luc Mélenchon il ne compte qu'un seul député. Son Président est André Chassaigne.

Deux nouveaux groupes ont vu le jour. Il s'agit en premier lieu du Groupe Ecologiste qui comprend 18 membres. Il est co-présidé (ce qui est une nouveauté) par François de Rugy et Barbara Pompili.

Enfin, un groupe Radical, républicain, démocrate et progressiste (RRDP), a été créé. Il regroupe des élus du Parti radical de gauche (PRG) et des divers gauche, il est présidé par le radical Roger-Gérard Schwartzberg. Il comprend tout juste 15 membres grâce à 1 MODEM, 1 dissident PS (le désormais célèbre Olivier Falorni qui a battu Ségolène Royal) et 1 Mouvement unitaire progressiste qui est une création de l'ancien leader et dissident communiste Robert Hue.

Neuf députés ne sont inscrits dans aucun de ces groupes : Gilbert Collard et Marion Maréchal-Le Pen (FN), Jacques Bompard (Ligue du sud, extrême-droite), Nicolas Dupont-Aignan (Debout la République), Véronique Besse et Yannick Moreau (Mouvement pour la France de Philippe de Villiers), Jean Lassalle (MODEM), Ary Chalu (député divers gauche de Guadeloupe) et David Vergé (divers droite de Wallis et Futuna).

Groupe	Membres	Membres apparentés	Total	%
Socialiste, républicain et citoyen (SRC)	279	16	295	51,1%
Union pour un mouvement populaire (UMP)	185	11	196	34%
Union des démocrates et indépendants (UDI)	29	0	29	5%
Écologiste	18	0	18	3,1%
Gauche démocrate et républicaine (GDR)	15	0	15	2,6%
Radical, républicain, démocrate et progressiste (RRDP)	15	0	15	2,6%
<b>Total groupes</b>	<b>541</b>	<b>27</b>	<b>568</b>	
Députés non inscrits			9	1,6%
<b>Total des sièges pourvus</b>			<b>577</b>	
<b>Sièges vacants</b>			<b>0</b>	
<b>Total des sièges</b>			<b>577</b>	

## 2.2.2. Les commissions permanentes

Depuis la révision constitutionnelle de 2008 leur nombre maximum a été porté de 6 à 8. Elles sont constituées à la proportionnelle des groupes au début de la législature puis au début de chaque session ordinaire.

La commission des finances comprend un rapporteur général du budget. Elle est présidée, depuis 2007, par un député de l'opposition afin de renforcer le statut de l'opposition au sein du Parlement. Tous les parlementaires doivent faire partie d'une commission, ils ne peuvent appartenir à plus d'une commission.

Ces commissions jouent un rôle essentiel dans la procédure législative en préparant le travail d'élaboration de la loi au sein de chaque assemblée. Elles peuvent aussi, sur le modèle des commissions du Congrès américain, organiser des auditions de personnalités sur les sujets les plus variés.

# La nouvelle Assemblée nationale

Les 8 Présidents des commissions permanentes de l'Assemblée nationale ont été élus, le 28 juin. Parmi eux, 7 PS, un UMP et 3 femmes. Les écologistes, qui réclamaient la commission du développement durable, n'ont pas eu gain de cause. A titre de compensation ils obtiennent une vice-présidence de l'Assemblée.

Élisabeth Guigou, qui avait été candidate au « Perchoir », a été élue Présidente de la commission des affaires étrangères. La députée socialiste de Seine-Saint-Denis, ancienne ministre déléguée aux Affaires européennes entre 1991 et 1993, est l'une des trois femmes Présidentes de commission, avec la députée socialiste de Haute-Garonne Catherine Lemorton (affaires sociales), et la députée socialiste du Finistère Patricia Adam (défense).

Le député socialiste de Paris, Patrick Bloche devient Président de la commission des affaires culturelles. Quant à Jean-Jacques Urvoas, député socialiste du Finistère, il est élu à la tête de la commission des lois. Son collègue François Brottes, député socialiste de l'Isère, membre de la commission des affaires économiques pendant la précédente mandature, en devient le Président.

Enfin, le député UMP du Val-de-Marne Gilles Carrez, jusqu'alors rapporteur général du budget et à ce titre spécialiste reconnu des finances publiques, accède au poste de Président de la commission des finances. Une commission traditionnellement attribuée à un membre de l'opposition. Le député socialiste de la Moselle, Christian Eckert le remplace au poste de rapporteur général.

Les écologistes présideront la commission des affaires européennes, qui n'est pas une commission permanente.

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES (69 MEMBRES)			
PRESIDENT			
<a href="#"><u>Mme Patricia Adam (PS)</u></a>			
VICE-PRESIDENTS			
<a href="#"><u>M. Nicolas Bays (PS)</u></a>	<a href="#"><u>M. Jean-Jacques Candelier (GDR)</u></a>	<a href="#"><u>M. Philippe Nauche (PS)</u></a>	<a href="#"><u>M. Philippe Vitel (UMP)</u></a>
SECRETAIRES			
<a href="#"><u>Mme Nathalie Chabanne (PS)</u></a>	<a href="#"><u>M. Philippe Folliot (UDI)</u></a>	<a href="#"><u>M. Philippe Meunier (UMP)</u></a>	<a href="#"><u>M. Gwendal Rouillard (PS)</u></a>

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'EDUCATION (71 MEMBRES)			
PRESIDENT			
<a href="#"><u>M. Patrick Bloche (PS)</u></a>			
VICE-PRESIDENTS			
<a href="#"><u>Mme Marie-Odile Bouillé (PS)</u></a>	<a href="#"><u>Mme Marie-George Buffet (GDR)</u></a>	<a href="#"><u>M. Michel Ménard (PS)</u></a>	<a href="#"><u>Mme Michèle Tabarot (UMP)</u></a>
SECRETAIRES			
<a href="#"><u>Mme Isabelle Attard (EELV)</u></a>	<a href="#"><u>M. Michel Herbillon (UMP)</u></a>	<a href="#"><u>Mme Sonia Lagarde (UDI)</u></a>	<a href="#"><u>Mme Maud Olivier (PS)</u></a>

# La nouvelle Assemblée nationale

## COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES (69 MEMBRES)

### PRESIDENT

Mme Catherine Lemorton (PS)

### VICE-PRESIDENTS

Mme Martine Carrillon-Couvreur (PS)

M. Jean-Pierre Door (UMP)

M. Jean-Patrick Gille (PS)

M. Christian Hutin (PS)

### SECRETAIRES

Mme Gisèle Biémouret (PS)

M. Bernard Perrut (UMP)

Mme Martine Pinville(PS)

M. Jean-Louis Touraine(PS)

## COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES (73 MEMBRES)

### PRESIDENT

M. François Brottes (PS)

### VICE-PRESIDENTS

M. Bruno Nestor Azerot (GDR)

M. Daniel Fasquelle (UMP)

M. Henri Jibrayel (PS)

Mme Frédérique Massat (PS)

### SECRETAIRES

M. Joël Giraud (RRDP)

Mme Laure de La Raudière (UMP)

Mme Annick Le Loch (PS)

M. Hervé Pellois (UMP)

## COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES (72 MEMBRES)

### PRESIDENT

Mme Élisabeth Guigou (PS)

### VICE-PRESIDENTS

M. Paul Giacobbi (RRDP)

M. Axel Poniatowski (UMP)

Mme Odile Saugues (PS)

M. Michel Vauzelle (PS)

### SECRETAIRES

M. Pouria Amirshahi (PS)

Mme Pascale Boistard (PS)

M. Jean-Louis Destans (PS)

M. Michel Terrot (UMP)

# La nouvelle Assemblée nationale

## COMMISSION DES FINANCES, DE L'ECONOMIE GENERALE ET DU CONTROLE BUDGETAIRE ( 73 MEMBRES )

### PRESIDENT

M. Gilles Carrez (UMP)

### RAPPORTEUR GENERAL

M. Christian Eckert (PS)

### VICE-PRESIDENTS

M. Dominique Baert (PS)

M. Pierre-Alain Muet (PS)

Mme Valérie Rabault (PS)

Mme Eva Sas (EELV)

### SECRETAIRES

M. Yves Censi (UMP)

M. Jérôme Chartier (UMP)

M. Charles de Courson (UDI)

M. Jean Launay (PS)

## COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LEGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE DE LA REPUBLIQUE (73 MEMBRES)

### PRESIDENT

M. Jean-Jacques Urvoas (PS)

### VICE-PRESIDENTS

Mme Marie-Françoise Bechtel (PS)

M. Jean-Yves Le Bouillonnet (PS)

M. Dominique Raimbourg (PS)

M. Jean-Luc Warsmann (UMP)

### SECRETAIRES

M. Sébastien Huyghe (UMP)

Mme Axelle Lemaire (PS)

M. Paul Molac (EELV)

M. Alain Tourret (RRDP)

## COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ( 73 MEMBRES )

### PRESIDENT

M. Jean-Paul Chanteguet (PS)

### VICE-PRESIDENTS

M. Christophe Bouillon (PS)

M. Alain Gest (UMP)

M. François-Michel Lambert (EELV)

Mme Catherine Quéré (PS)

### SECRETAIRES

M. Patrice Carvalho (GDR)

M. Stéphane Demilly (UDI)

M. Jacques Kossowski (UMP)

M. Arnaud Leroy (PS)

# La nouvelle Assemblée nationale

---

L'Assemblée étant élue, ses organes internes mis en place, la quatorzième législature peut donc commencer. Elle s'ouvre sur une session extraordinaire qui débutera le mardi 3 juillet à 15h.

Les députés entendront la déclaration de politique générale du Gouvernement, en application de l'article 49, alinéa premier, de la Constitution, puis débattront et voteront sur cette déclaration.

Plusieurs projets et propositions de lois seront également discutés et notamment :

- Le projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2011 ;
- Le second projet de loi de Finances rectificative pour 2012 ;
- Le projet de loi relatif au harcèlement sexuel ;
- La proposition de loi visant à abroger la loi du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire.